

# *Compte-rendu du Conseil Municipal*

## *du 17 avril 2014*

### **Délégation générale d'attributions du Conseil Municipal au Maire**

Pour favoriser une bonne administration communale, le Conseil Municipal a donné au Maire, à l'unanimité des 28 votants, pour la durée du mandat et dans les limites fixées par le Conseil Municipal, les délégations dans les matières prévues par l'article L2122-22 et dans les conditions fixées à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **Information au Conseil Municipal sur les arrêtés de délégation aux Adjointes au Maire et aux conseillers municipaux**

Le Conseil Municipal a été informé des délégations de fonctions et de signature que le Maire a accordées dans le cadre des dispositions prévues par les articles L 2122-18 et L 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales. Celles-ci sont les suivantes : M. Daniel FERELLOC, premier adjoint délégué à l'urbanisme, à l'aménagement, à l'environnement et au développement durable ; Madame Anne CARRO, 2ème adjointe, déléguée aux affaires sociales, à la politique de la ville et à l'insertion ; Monsieur Jean-Yves VAUCELLE, 3ème adjoint, délégué à l'Administration générale, au Personnel, aux Finances et aux grands travaux ; Madame Isabelle NEDELEC, 4ème Adjointe, déléguée aux affaires scolaires et périscolaires, à l'Enfance et à la Jeunesse ; Monsieur Alain CUEFF, 5ème adjoint délégué au Sport ; Monsieur Thierry COLAS, 6ème Adjoint délégué à la Culture ; Madame Nadine VOUREC, 7ème Adjointe déléguée à l'habitat et au logement social ; Madame Nadine YVEN, Conseillère Municipale déléguée à la voirie, aux espaces verts et à l'agriculture ; Monsieur Arthur QUEMENEUR, Conseiller Municipal délégué à la vie économique et à l'emploi ; Monsieur Gilbert QUENTEL, Conseiller Municipal délégué à la sécurité et à l'accessibilité ; Monsieur Lionel BEGOC, Conseiller Municipal délégué aux événements et manifestations culturelles ; Monsieur Matthieu SEITE, Conseiller Municipal délégué aux événements et manifestations sportives.

### **Indemnités du Maire et des Adjointes : fixation du montant de l'enveloppe et fixation des taux**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le montant de l'enveloppe globale et la proposition de répartition proposés concernant l'indemnisation des Adjointes et des conseillers municipaux délégués conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2123-20 à L2123-24-1 et R 2123-23.

### **Commissions municipales**

Le Conseil Municipal, en vertu de l'article L 2121-22 du code Général des Collectivités Territoriales a validé, à l'unanimité, le tableau des commissions municipales qui lui a été présenté.

### **Détermination du nombre de membres au Centre Communal d'Action Sociale**

Le Centre Communal d'Action Sociale comprend, outre le Maire, Président de droit, au maximum 8 membres élus au sein du Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour une durée identique que le mandat municipal. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a fixé à 13 le nombre des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S parmi lesquels figureront, outre le Maire, Président, 6 représentants du Conseil Municipal.

### **Election des membres du CCAS**

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale. Suite à un appel à candidature, les membres du Conseil Municipal ont décidé de présenter une liste unique.

Après dépouillement des votes à bulletin secret, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a élu : Anne CARRO ; Nadine VOUREC ; Ghislaine BERGOT ; Agathe ARZUR ; Yves GOARZIN ; Pascale MAHE en tant qu'administrateurs du C.C.A.S.

### **Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics il convient, à la suite des élections municipales du 23 mars 2014, de désigner les membres de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Le Conseil Municipal a donc procédé à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants en nombre égal. Après un appel à candidature, il a été convenu de présenter une liste unique. Le résultat du vote à main levée, à l'unanimité des 29 votants, est le suivant : comme délégués titulaires : Daniel FERELLOC ; Jean-Yves VAUCELLE ; Gilbert QUENTEL ; Yves GOARZIN ; Nicolas LAFORGE et comme délégués suppléants : Alain CUEFF ; Arthur QUEMENEUR ; Henri LE SIOU ; Marina CARCILLE et Bernard CLERET.

### **Commission relative aux délégations de service public**

Une commission relative aux délégations de service public est créée lorsque la commune confie la gestion d'un service public à un délégataire public ou privé. Le Conseil Municipal peut autoriser expressément la commission d'appel d'offres prévue pour les marchés publics à se substituer à la commission de délégation de service public. Le Conseil Municipal a autorisé la commission d'appel d'offres à tenir lieu de commission relative aux délégations de service public, et ce pour la durée du mandat municipal.

### **Désignation des représentants au Conseil d'Administration de l'École de Musique et de Danse**

Le Conseil d'Administration de l'École de Musique et de Danse est composé d'un collège de 9 membres adhérents (6 issus de la section « musique » et 3 issus de la section « danse ») et pour la commune de 3 représentants du Conseil Municipal membres de droit. *Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 5 abstentions, a désigné Sophie GUIAVARCH, Lionel BEGOC et Alain CUEFF comme représentants.*

### **Election des représentants au conseil d'administration de l'Agora**

Le Conseil d'Administration de l'Association de Gestion du Centre Social l'Agora est composé d'un collège de 9 à 12 membres adhérents individuels, un collège de 6 à 9 membres de représentants des associations adhérentes et d'un collège de membres de droit de 5 membres dont pour la commune : le Maire ou son représentant et 2 conseillers municipaux élus. Le Résultat du vote à main levée a été le suivant :

La liste « Continuos Guilers autrement » a obtenu 24 voix

La liste « Guilers Avenir un projet solidaire » a obtenu 5 voix

*Thierry COLAS et Anne CARRO ont été élus comme représentants au Conseil d'Administration de l'Agora.*

### **Désignation des représentants au Conseil d'Administration des conseils d'école**

L'article D411-1 du code de l'Éducation précise la composition des conseils d'école. Il précise que pour la commune, sont membres : le Maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné Agathe ARZUR comme représentante aux conseils d'école.*

### **Désignation du représentant au Conseil d'Administration de l'OGEC de l'école Sainte-Thérèse**

L'article 5 de la convention de partenariat avec l'école Sainte-Thérèse prévoit conformément à l'article L442-8 du Code de l'Éducation qu'un représentant de la commune désigné par le Conseil Municipal participe chaque année, avec voix consultative, à la réunion du conseil d'administration. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné Isabelle NEDELEC pour représenter la commune au Conseil d'Administration de l'OGEC Sainte – Thérèse.*

### **Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au SIVU des PFCA**

La commune de Guilers est membre du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des P.F.C.A de la région Bretoise. Chaque commune membre est représentée par des délégués titulaires et suppléants pour siéger au sein du Conseil d'Administration.

Conformément aux derniers statuts du syndicat approuvés par l'arrêté Préfectoral 2011/302 du 1er mars 2011, la commune de Guilers doit désigner parmi les membres de son Conseil Municipal un délégué titulaire et un délégué suppléant. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné Agathe ARZUR comme déléguée titulaire et Daniel FERELLOC comme délégué suppléant.*

### **Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Conseil d'Administration du vélodrome Brest Ponant Iroise**

La commune de Guilers est membre du Syndicat intercommunal du Vélodrome Brest Ponant Iroise.

Chaque commune membre est représentée au CA par des délégués titulaires et suppléants. La commune de Guilers doit désigner parmi les membres de son Conseil Municipal un délégué titulaire et un délégué suppléant. *Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné Gilbert QUENTEL comme délégué titulaire et Alain CUEFF comme délégué suppléant.*

### **Désignation des membres de la commission communale des Impôts Directs**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la liste de 32 personnes présentée en séance.* Huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants seront ensuite désignés par la Direction des Finances Publiques sur la liste des contribuables, présentée en nombre double, validée par le Conseil Municipal.

### **Désignation du correspondant défense**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné Thierry COLAS correspondant défense.*

### **Information au Conseil Municipal concernant la désignation des représentants à la commission administrative de révision des listes électorales.**

La commission administrative de révision des listes électorales est composée, pour chaque bureau de vote, du Maire ou de son représentant, d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet ou le Sous-Préfet, d'un délégué choisi par le Président du Tribunal de Grande Instance. *Afin d'assurer la représentation du Maire au sein de la commission administrative, le Conseil Municipal a été informé que les cinq membres nommés sont : Jean-Yves VAUCELLE ; Gilbert QUENTEL ; Yves GOARZIN ; Dominique BLANCHARD ; Odile LEON.*

### **Information au Conseil Municipal : désignation des représentants au sein de divers conseils d'administration**

*Le Conseil Municipal a été informé de la nomination d'Isabelle NEDELEC en tant que représentante au sein du Conseil d'Administration de l'Amicale Laïque « Les Flamboyants » et de la nomination d'Isabelle NEDELEC et Lionel BEGOC comme représentants au sein du Conseil d'Administration du Collège Croas Ar Pennoc.*

### **Modification du tableau des effectifs**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, dans le cadre de la gestion des effectifs et de l'organisation périscolaire, a supprimé un poste d'adjoint d'animation à 23/35<sup>ème</sup> au profit de la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps complet.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a également créé un poste de chargé de mission qui assistera la Direction générale, le Maire et l'équipe municipale dans le cadre du montage et du suivi des grands projets, la gestion et la prospective financière, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques territoriales et des projets métropolitains.*

### **Désignation du correspondant sécurité routière**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné Gilbert QUENTEL correspondant sécurité routière.*